



Saint-Marcel-les-Sauzet



Saint-Marcel-les-Sauzet

Journal municipal d'information

BULLETIN MUNICIPAL N° 62 DECEMBRE 2023

INFORMATIONS UTILES :

Tél : 04 75 46 70 24

E-mail Mairie :

mairie@stmarcel-sauzet.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi de
9h à 12h30

Les Samedis de 9h à 12h les :

6 et 20 janvier

3 et 17 février

2 - 16 et 30 mars

13 et 27 avril

18 mai

1- 15 et 29 juin



PERMANENCES EN MAIRIE

Vous pouvez être reçu sur rendez-vous par :

- Yves LEVEQUE (Maire)
- Bruno DUC (Adjoint aux Finances)
- Nelly CONSTANT (Adjointe à l'Urbanisme)
- Jean-Michel ZUCCHIATTI (Adjoint à la Sécurité et responsable des services techniques)

C.C.A.S : sur rendez-vous par Monsieur le Maire ou Isabelle ZUCCHIATTI



Sommaire

| | |
|---|----------------|
| L'édito du maire | Page 2 |
| Les conseils municipaux | Page 3 |
| Le Groupe Scolaire Robert Goulet | Page 5 |
| La vie municipale | Page 6 |
| L'action sociale et la solidarité | Page 9 |
| Les cérémonies et animations | Page 10 |
| Les commerçants et artisans | Page 11 |
| Les associations | Page 13 |
| Montélimar Agglomération | Page 15 |



Edito

Alors que nous nous apprêtons à fêter Noël, notre village s'est illuminé de mille feux pour cette période de convivialité et de festivité.

A l'aube d'une nouvelle année, que je vous souhaite d'ores et déjà excellente, nous ne devons pas oublier les évènements de l'année qui se termine : la guerre en Ukraine qui se poursuit et la guerre entre l'Israël et le Hamas.

Ces évènements préoccupants nous rappellent combien la tolérance et la solidarité sont des valeurs essentielles dans notre société. A notre échelle, le CCAS poursuit son action en faveur de nos ainés mais aussi de nos enfants ainsi que de tous ceux qui pourraient se trouver en difficulté.

L'année 2023 a également été marquée par le changement climatique, des épisodes de canicule et de pluies intenses. Là encore, j'en appelle à votre sens civique et à votre prudence. Nous avons échappé à un incendie qui, sans l'intervention rapide des pompiers, aurait pu avoir de graves conséquences sur les boisements de la montagne.

Heureusement, que ce soit en 2023 ou en 2024, nos associations s'investissent activement pour vous proposer de nombreuses manifestations et animations. Nos commerçants et artisans ne doivent pas être oubliés et sont à votre disposition dans leurs compétences respectives. Vous avez, d'ailleurs, certainement constaté qu'après la fermeture du restaurant l'Authentique, un nouveau commerce s'est ouvert : Le Bistrot Marcel.

Enfin, l'équipe municipale après avoir œuvré dans l'ombre des études en 2023 verra ses efforts aboutir en 2024 avec le lancement des travaux de la traversée du village courant septembre, après l'intervention préalable du SDED sur le réseau électrique. Mais qui dit travaux, dit aussi modification de la circulation et donc changement des habitudes

Je vous souhaite donc, en mon nom mais également en celui de toute l'équipe municipale de bonnes fêtes de Noël et que l'année 2024 soit une année lumineuse et pleine de bonheur pour chacun d'entre vous.

Yves Lévêque

Maire



CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 JUILLET, 5 OCTOBRE ET 5 DECEMBRE

DÉLIBÉRATION FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Admission en non-valeur

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

A la demande de Monsieur le Trésorier Public, deux titres non recouvrés ont ainsi été admis en non-valeur pour la somme globale de 40 €.

Dépenses d'investissement 2024

Comme chaque année et afin de permettre à la commune de poursuivre ses actions et de pouvoir payer des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget primitif 2024, le conseil municipal a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 soit 263 002 € H.T.

TRAVAUX, VOIRIE ET URBANISME

Bar-restaurant l'Authentique : changement de locataire et travaux

A la suite de la vente du fonds de commerce du bar-restaurant l'Authentique, la SASU Bistrot Marcel, représentée par Frédérique Roche, s'est portée acquéreur.

Désormais, le nouvel établissement, dénommé BISTRROT MARCEL, propose une partie bistrot, bar à vin et une partie restaurant avec des animations périodiques.

Ce projet permet ainsi de réajuster l'activité aux objectifs initiaux de dynamisation du village qui étaient de créer un lieu de rencontre et de convivialité, un lieu d'animation participant à la diversification commerciale et à l'attractivité touristique du village.

Le conseil municipal a donc approuvé le changement de locataire et autorisé la SASU Bistrot Marcel à repeindre les locaux, installer un nouveau bar et changer l'enseigne.

Vente d'une parcelle de terrain

Le conseil municipal a approuvé la vente, à des voisins riverains, d'un espace résiduel sans affectation particulière, quartier du Chêne Vert et en a profité pour régulariser l'alignement chemin de la Montagne.

Comme pour toute vente, l'ensemble des frais liés à cette vente est à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.

Projet d'aménagement de voirie et d'espaces publics : Marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre

Après l'attribution, en début d'année, de la convention d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre au cabinet ATELIER L. PAYSAGE & URBANISME et le lancement du marché correspondant à la première mission (étude préliminaire pour un montant de 15 200 € HT), le conseil municipal a approuvé la passation d'un marché n° 2.

Ce marché comprend les missions suivantes :

- * la réalisation des études Avant-Projet (AVP), Projet (PRO) et d'Exécution (EXE)
- * l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- * les opérations de réception (AOR),
- * la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- * l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) et l'aide à l'élaboration du dossier administratif (notamment pour les demandes de subventions).

La rémunération est évaluée à 158 080 € et calculée sur la base du montant prévisionnel des travaux.

SDED : renforcement du réseau basse tension à l'entrée Ouest du village

Dans le cadre du développement et de l'amélioration du réseau de distribution publique d'électricité, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) projette de renforcer le réseau basse tension et de déplacer le poste transfo - actuellement situé le long de la route de Montélimar au niveau de l'impasse des Jardins - à l'ouest au niveau de l'entrée du village.

SÉCURITÉ

Sécurisation du groupe Scolaire Robert Goulet : acquisition et installation d'équipement d'alerte dans le cadre du PPMS

Le PPMS ou Plan Particulier de Mise en Sûreté est un processus obligatoire pour tous les établissements scolaires : écoles, collèges, lycées ou encore établissements spécialisés. Il permet de se protéger face aux risques majeurs qui peuvent survenir au sein de l'établissement.

Le conseil municipal a autorisé l'achat de nouveaux matériels d'alerte, plus efficents que ceux actuellement en service : il s'agit de points d'alerte PPMS sans fil, de boutons PPMS déclencheurs ainsi que d'un point d'alerte GMS sécurisé.

L'ensemble du groupe scolaire sera ainsi doté de ce nouveau système, restaurant scolaire inclus, ainsi que la salle d'activité adjacente (qui accueille des activités périscolaires).

Le montant de la dépense s'élève à 5 050 € TTC, subventionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

DÉLIBÉRATIONS LIEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2023

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour prendre en compte l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie (en remplacement d'un départ à la retraite), le conseil municipal a donc approuvé la modification du tableau des effectifs, dans la filière administrative.

Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Toujours dans la perspective de la nomination d'un nouvel agent pour assurer les missions de secrétaire de mairie, le conseil municipal s'est prononcé sur son régime indemnitaire.

Pour rappel, le régime indemnitaire de la fonction publique territoriale, appelé R.I.F.S.E.E.P. se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire,
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics (nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023 et employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023) dont la rémunération brute ne dépasse pas un certain plafond.

Le conseil municipal a instauré cette prime pouvoir d'achat exceptionnelle qui fera l'objet d'un versement unique au mois de décembre 2023. Elle n'est pas reconductible.

TOURISME

Convention de mise à disposition du service DECLALOC

Avec l'essor des locations de meublés de tourisme entre particuliers via les plateformes numériques, Montélimar-Agglo a décidé de faciliter la mise en œuvre des procédures, permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou de chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant en adhérant au service DECLALOC.

Ce service permet aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes et de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement.

Montélimar-Agglo, via l'Office de Tourisme, met à disposition gracieusement des communes membres cet outil.

Le conseil municipal a ainsi approuvé la convention de mise à disposition gratuite qui définit les principes, l'outil de collaboration et les moyens de DECLALOC.

*Ce téléservice permet de remplir directement le cerfa 14004*4 de déclaration des meublés de tourisme. Cette déclaration est obligatoire tout comme la déclaration au service des impôts.*

GROUPE SCOLAIRE ROBERT GOULET

Rentrée des classes 2023

La rentrée des classes s'est déroulée dans la bonne humeur. Les enfants étaient ravis de retrouver leurs enseignants et surtout leurs camarades. Une ambiance joyeuse dans la cour sauf en maternelle où quelques larmes ont marqué la 1ère journée scolaire de certains.



120 élèves sont scolarisés soit 12 élèves de plus que l'an dernier.

Mmes Ludivine Fayette, Claire Arnaud, Alexia Heu, Kristelle Crozat, Bérangère Grillet, Jessica Heran, Tiffany Despert, Magalie Gil et Mr Anthony Crinière ont remporté vos suffrages lors des élections des délégués de parents d'élèves.

La sécurité avant tout...

Le 5 septembre à 8h29, l'alarme incendie est déclenchée à l'école. C'est le 1^{ère} exercice annuel d'évacuation organisé par la commune.

Avec méthode et calme, les enseignants et les ATSEM évacuent tous les enfants. 2 minutes plus tard, tout le monde est rassemblé dans la zone de regroupement.



Si ce 1^{er} exercice était connu de tous (directeur, enseignants et parents d'élèves et municipalité) le second uniquement du directeur de l'école, le 3^{ème} exercice sera réalisé sans information préalable pour s'assurer que chacun connaît la conduite à tenir.



Ces exercices se déroulent majoritairement à des heures « compliquées » (au moment de la rentrée ou de la sortie des classes, pendant la récréation ...) afin de s'assurer que, quelles que soient les circonstances, le personnel d'encadrement peut mettre très rapidement en sécurité tous les enfants.

La participation des pompiers de Sauzet et de leurs matériels roulants sont régulièrement requis, pour que les enfants ne soient pas effrayés en cas de situation réelle impliquant leur présences.

Parallèlement, des exercices de mise en application d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté [PPMS] sont réalisés. Le dernier a eu lieu le 13 octobre et d'autres sont encore prévus. Ces exercices prennent principalement en compte les risques d'attentat-intrusion au sein du Groupe scolaire dans sa totalité (tous les locaux au sein desquels les enfants sont susceptibles de se trouver : école, zone périscolaire, restaurant scolaire, locaux indépendants, zones extérieures lors de la pratique de sports). Ils permettent à l'école de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences et d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale.

Le PPMS est élaboré par le directeur de l'école, communiqué au Maire et présenté au conseil d'école. Il s'accompagne d'actions d'information et de formation préventive des élèves.

Hors exercices obligatoires et planifiés, le PPMS est activé par le directeur d'école lorsqu'il est prévenu par les autorités (diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte) ou lorsqu'il est témoin d'un accident d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion...) ou d'une situation d'urgence particulière (intrusion de personnes, attentat...) pouvant avoir une incidence majeure pour l'école, son environnement et la sécurité des enfants.

Lors d'une éventuelle alerte, il est rappelé aux familles qu'elles ne doivent pas venir chercher les enfants et éviter de téléphoner. Les informations à destination des parents sont diffusées par la radio et les sites officiels Internet qui relaient localement les renseignements fournis par le Préfet, le Maire.



Dans le cadre de la mise en œuvre du PPMS, la municipalité vient de doter le Groupe scolaire d'équipements de dernières générations afin que l'alerte soit diffusée plus rapidement, de façon audible quel que soit l'endroit d'où elle est déclenchée.

VIE MUNICIPALE

Canicule et incendie : un risque sous-estimé mais pourtant bien réel

L'été caniculaire et le risque incendie ont contraint la commune à interdire l'accès à la montagne très boisée. Malgré quelques grincheux, cet arrêté a été bien accueilli par les habitants conscients de la menace. En effet, lorsque la végétation est asséchée, un départ de feu devient possible et peut se propager très rapidement à l'ensemble des boisements mais aussi aux habitations riveraines.



En témoigne, l'incendie qui s'est déclaré quartier de L'Avalanche / Laulagnier (côté Sauzet) où une simple étincelle a déclenché un incendie qui, sans l'intervention rapide et efficace des pompiers, aurait pu avoir de graves conséquences.

Le champ de lavande a été totalement détruit par les flammes qui n'ont, heureusement, pas atteint la forêt ni les maisons avoisinantes.

La fibre arrive !

Le déploiement de la fibre optique au Nord de la commune (Coulanges, Milune...), par le syndicat ADN arrive à son terme. Après une phase de test, les premières maisons devraient pouvoir être raccordées au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Les autres parties du village devront attendre début 2025.

Pour savoir si vous êtes concernés : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Le résultat doit afficher : « Arrivée des opérateurs », « travaux en cours » ou « déploiement à venir »

Une nouvelle secrétaire de mairie

Depuis le 1er novembre, Christelle Aupérin vous accueille au secrétariat de la mairie. Elle remplacera Christine Bourgeois qui a fait valoir ses droits à la retraite et travaillera avec Blandine Clauzel.

Pour assurer une bonne connaissance des dossiers et spécificités de la commune, Christine passe ainsi le « relais » en douceur avec un tutoiement qui prendra fin en février 2024. Christelle bénéficie cependant d'une solide expérience en gestion communale et nul doute que son intégration sera aisée.



Les nouveautés de la Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 12h, au 1er étage de la mairie.

Christine et Colette vous y accueillent avec une nouvelle collection de livres : des prix littéraires 2023, des bandes-dessinées pour les enfants et des mangas pour les amateurs.

Pendant les vacances de Toussaint, Mme Odette Henri a présenté un exposé expliquant la vie des abeilles à un auditoire conquis et ravi.

Une animation avec du chocolat est en préparation pour les prochaines vacances de Noël.

Projet d'aménagement des voiries et espaces publics du village

Si plusieurs sites font l'objet du projet d'aménagement, la 1ère phase concerne :

1) La traversée du village: route de Montélimar, route des Andrans et place de la mairie

L'objectif est de faciliter les circulations, notamment piétonnes et cyclables et de créer un espace convivial en face de la mairie tout en valorisant le caractère patrimonial et architectural du village, en collaboration étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France depuis le début de l'étude préliminaire.

Le projet prévoit :

- * La création et la sécurisation des cheminement piétons et cyclables le long de l'axe ainsi que la végétalisation de toute la traversée avec la plantation de massifs en pleine terre et d'arbres de haute tige,
- * La mise en valeur des entrées de village par l'aménagement du carrefour du Soleil Levant et de celui de la rue des Mûriers,
- * La requalification de la place de la mairie, avec la restructuration du perron de la mairie, la mise en valeur de la fontaine, la végétalisation de la place et la construction d'une halle couverte pour le marché dominical entre autres.
- * La restructuration des abords de l'école,
- * La réfection de la voirie, l'enfouissement du réseau télécom et la réfection du réseau pluvial (selon les prescriptions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales).



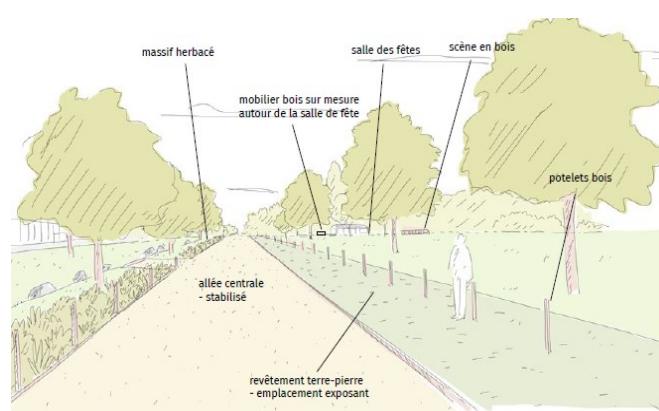
Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 086 162 € HT.

Les demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau. Début janvier, la commune déposera le dossier de demande de subventions auprès de l'Etat (Dotation aux Équipements Ruraux— Contrat Réussite Transition Écologique). Le taux de subventionnement attendu est de 50 % minimum.

Les phases avant-projet et consultation des entreprises se dérouleront durant le 1er semestre 2024. Le début du chantier est programmé en septembre 2024 (en raison de l'intervention du SDÉD) et commencera par l'entrée Ouest pour remonter jusqu'à la place de la Mairie puis à l'entrée Est.

2) Le terrain de la Féria

Pour préserver le caractère naturel du site et en raison des différentes mesures de protection (Zone Natura 2000, ZNIEFF, protection des habitats naturels du bassin du Roubion-Jabron, inondabilité,), l'aménagement prévoit :



- * Aucune imperméabilisation des sols et une amélioration de la gestion et de l'écoulement des eaux de pluie,
- * Le renforcement de la végétalisation,
- * La création d'un axe structurant sous forme d'un vaste mail central et planté d'arbres,
- * La création de mobilier en bois sur mesure et le remplacement du kiosque.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 300 000 € HT et le projet a également fait l'objet des demandes de subventions visées ci-avant.

Naissances :

- Loucia BARCUS née le 11 juillet 2023 à Montélimar
- Tim BARREAU né le 21 septembre 2023 à Montélimar
- Elliot AMS né le 2 novembre 2023 à Montélimar
- Elio DURAND né le 27 novembre à Montélimar
- Assya DURANTE née le 29 novembre 2023 à Montélimar

Mariages :

- Carole MOYSON et Régis MAYOLLE, mariés le 12 août 2023

Décès :

- Josiane GUERIN décédée le 8 octobre 2023 à Montélimar
- Robert GOULET décédé le 18 octobre à Saint-Marcel-lès-Sauzet
- Jeanne CICERA décédée le 7 décembre 2023 à Saint-Marcel-lès-Sauzet
- Roger HERAN décédé le 9 décembre 2023 à Lyon

Robert Goulet nous a quitté

Robert Goulet est décédé le 18 octobre 2023 à l'âge de 86 ans.

Il a été maire du village de 1965 à 2008.

Il est arrivé au début des années 1960 en tant que conseiller de la Chambre d'Agriculture, avec son épouse Andrée nommée institutrice de l'école du village.

En 1965, après s'être présenté aux élections municipales, il est élu maire de la commune à l'âge de 28 ans faisant de lui un des plus jeunes édiles de France.

Durant son mandat, il a impulsé une dynamique au village, qui est passé de 271 habitants en 1965 à 1150 habitants en 2008.



Si sa plus grande fierté a été la construction de l'école maternelle, en 1977 puis celle de l'école primaire en 1981, on lui doit également la mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères dès 1966 par les conseillers municipaux eux-mêmes, la réalisation de la station de traitement des eaux usées en collaboration avec Sauzet en 1970, la création du Syndicat du Grand Pré, l'aménagement de terrain de La Féria avec la pérennisation de cette manifestation emblématique qui fit la renommée de la commune bien au-delà du département, la création d'un bar dans le village qui a hébergé la cantine scolaire, et qui maintenant accueille le réputé restaurant du Prieuré.

Une de ses dernières actions, en tant que maire a été la rénovation de l'église et l'aménagement de la place du même nom.

Il a aussi connu des moments difficiles avec les disparitions de son fils Christophe et d'Andrée son épouse. S'il les a rejoint maintenant c'est quand même le cœur lourd que nous lui disons au revoir.

Avec sa disparition, c'est un chapitre de l'histoire de la commune qui se tourne, nous ne pourrons plus solliciter sa mémoire ni écouter ses anecdotes du passé.

Saint Marcel les Sauzet lui doit beaucoup et c'est un vide immense qu'il laisse derrière lui.

Gilbert Sauvan lui avait écrit et dédié un poème en 1996 :

« Rares sont les élus, qui Premiers Magistrats,
Obtiennent les suffrages pour faire six mandats.
Parer tous les obstacles, gérer, administrer,
Est un art qui exige d'énormes qualités
Robert Goulet, le Maire a démontré ses dons
Trente et un ans bientôt, en mairie, en fonction
Gestionnaire avisé, il a habilement
multiplier par quatre les habitants
Un millier aujourd'hui et combien dans dix ans ?
La perspicacité, le bon sens , le talent
ECLAIRENT les idées de ce maire brillant. »
La valse des alexandrins – Gilbert SAUVAN

L'ACTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Aide au permis de conduire

Le C.C.A.S propose pour les jeunes une aide au permis de conduire. La Région Auvergne Rhône Alpes peut également compléter ce dispositif.

Pour obtenir l'aide de la Région, scannez ce QR code



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Aide de 200 €
pour tous les jeunes de 18 ans résidant en Auvergne-Rhône-Alpes et étant inscrits dans une auto-école de la région.

Titulaires du Pass'Région (cumulable avec l'aide ci-contre)

- **200 €** en contrepartie de la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 35 h.
- **500 €** en contrepartie de la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80 h, ainsi que pour les sapeurs-pompiers volontaires et les cadets de la gendarmerie.
- **1000 €** pour les brevetés jeunes sapeurs-pompiers.

La chasse aux bonbons d'Halloween

C'est une quarantaine de créatures aussi monstrueuses qu'amusantes qui se sont élancées dans les rues du village pour une chasse aux bonbons. La formule « des bonbons ou un sort » a effrayé un grand nombre de Saint Marcelous, mais les paniers se sont facilement remplis de friandises.



Léana, Gabriel et Ryan sont les gagnants du concours de déguisement.



Anniversaire des anciens

Le C.C.A.S fêtait ce vendredi 15 décembre, l'anniversaire des natifs du second semestre autour du verre de l'amitié et après leur avoir offert un petit cadeau.

Photo 2022



Après-midi récréative des séniors

L'après-midi récréative et musicale aura lieu le dimanche 7 janvier à partir de 14h à la salle d'activités, Place des Ecoles. Comme chaque année, les colis gourmands seront remis aux participants en fin de journée.

Pour ceux qui ne se sont pas inscrits, les colis pourront être retirés en mairie dès le lendemain, lundi 8 janvier.

Projet de Centre Ressources Territorial pour les personnes âgées (CRT)

La maison de retraite de Marsanne s'est portée candidate auprès de l'Etat pour être centre de ressources territorial.

Les CRT ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique est déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile mais n'est pas suffisant.

Les CRT s'exercent de deux manières :

- * En développant des actions de prévention de la perte d'autonomie, de l'aide aux aidants et des actions de soutien aux professionnels de l'aide et du soin
- * En proposant un service d'accompagnement renforcé au domicile pour les personnes dépendantes en alternative à l'entrée en établissement

CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS



Cérémonie du 14 juillet

Le terrain de La Féria accueillait, le 14 juillet les sapeurs pompiers de la caserne de Sauzet pour la traditionnelle cérémonie de remise de médailles et de diplômes. L'occasion pour tous de remercier ces pompiers bénévoles pour leur dévouement et leur vitalité, en présence de l'école de jeunes sapeurs pompiers qui forme les intervenants de demain

Le théâtre du Fenouillet

Le 22 juillet, le théâtre du Fenouillet donnait une représentation , sur le parvis de l'église, d'une célèbre pièce de Feydeau : « Tailleur pour dames » .

La centaine de spectateurs a apprécié ce vaudeville mêlant quiproquos, cocasseries et péripéties.

En tout cas, une soirée bien agréable et fort comique. A renouveler !



Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre marque la date de la fin de la guerre de 1914/18 mais ce jour est également dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre nation, notre liberté, nos valeurs, sur le sol français comme en opérations extérieures.

La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts en présence des sapeurs pompiers de Sauzet, de l'Ecole des jeunes sapeurs pompiers, d'André Gilles, de Rolland Fernez, Président des Anciens combattants, et des représentants de la Municipalité.

Les illuminations de Noël

Le 8 décembre à 19h le sapin de Noël, installé devant la mairie, s'est illuminé.

Le Père Noël, ayant fait tout spécialement le déplacement, a ensuite mené la retraite aux flambeaux à travers le village pour rejoindre la salle d'activité. Après avoir écouté et chanté avec la chorale des « Chœurs Bégudiens » de La Bégude de Mazenc, les enfants ont été félicités pour leur participation au concours de dessins de Noël.

Les gagnants sont :

Pour les 7/11 ans

1^{er} prix : Lyla Ramos

2^{ème} prix : Suzon Court

3^{ème} prix : Naomi Bezombes

Pour les 3/6 ans

Adam Jean

Milla Arnaud

Nolan Crinière

Enfin les participants ont pu profiter des crêpes et du vin chaud préparés par le Comité des Fêtes et de l'apéritif offert par la mairie.



Vente d'huîtres par le Rugby Club du Canton de Marsanne

Le RCCM a tenu son traditionnel stand de dégustation–vente d'huîtres, le dimanche 26 novembre, qui comme tous les ans a rencontré un franc succès. Si la mise en place a connu quelques déboires, une fois tous les soucis résolus, la machine s'est mise en route pour s'arrêter à 13h30, une fois la dernière huître vendue

Pour les amateurs rendez-vous à Marsanne le samedi 23 décembre



Marché dominical



Le marché hebdomadaire vous accueille tous les dimanches matin sur la place de la mairie pour y acheter fruits et légumes, miel, fromages, charcuterie et œufs mais aussi de délicieux poulets rôtis et plats préparés.



Les dimanches 24 et 31 décembre 2023 vos commerçant seront bien présent sur le marché

COMMERÇANTS ET ARTISANS

Les commerçants et artisans du village

La commune compte de nombreux commerçants et artisans, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Nouveau à Saint-Marcel

97 PLACE DE LA MAIRIE
SAINT MARCEL LES SAUZET
04 73 49 68 83



Accompagnement
en création et
gestion
d'entreprise

Bérengère Grillet
MAENA Conseil

—
• 06.67.35.36.13
• berengere.grillet@maenaconseil.com
• Saint Marcel les Sauzet

- Pérennité de l'entreprise
- Accompagnement de la croissance
- Compétences des collaborateurs
- Fluidité de l'organisation
- Sérénité du dirigeant

Boehler Angélique
Pâtissière
35 impasse des coccinelles
26740 Saint-Marcel-Les-Sauzet
Tel. : 06.50.55.07.67
mail : boehler_angelique@hotmail.fr
Page facebook: Pâtisserie d'art



DIDIER DUVERGER

Maçonnerie générale, toitures,
application de béton cire,
pose de carrelage, parquet

6, côté soleil
26740 St Marcel les Sauzet
0661708229/0475510768
didierduverger@sfr.fr

MULTI SERVICES

MOREIRA HENRI

06 08 16 87 17

Tm Services
multi travaux

Homme toutes mains
Thierry Mangold
ac2000@free.fr **06 09 07 49 01**

gineys
AUTOCARS

Votre partenaire transport
pour vos déplacements scolaires, sportifs et associatifs
04 75 01 87 24 / contact@autocars-gineys.fr

MONTÉLIBUS

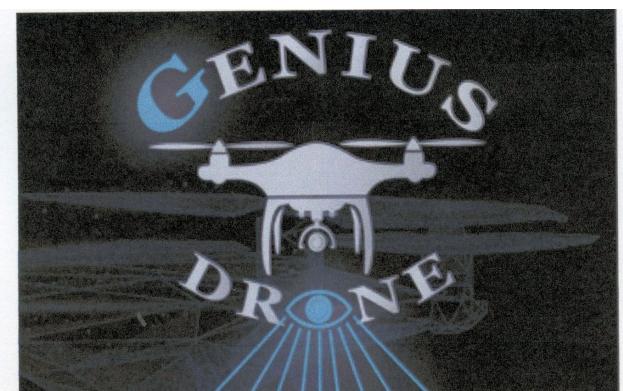
Pour vous déplacer dans Montélimar Agglomération
04 75 01 96 00 / www.montelibus.fr

PAVART 26
SPÉIALISTE PAVAGE & DALLAGE

ÉTUDE & DEVIS GRATUIT

BOUDELAL TASIM
06 99 99 46 21
pav.art26@gmail.com

St-Marcel-lès-Sauzet Pav'Art 26



SAS GENIUSDRONE
160 Rte de Montélimar
26740 St Marcel les Sauzet
06 26 32 57 97
geniusdrone26@gmail.com
geniusdrone.fr

Société d'inspection aérienne d'ouvrages d'art, les toitures, monuments (église et autres) photographies aériennes pour valoriser une vente immobilière ainsi que pour l'événementiel.

- Dans la production d'énergie solaire il y a une production optimale si votre ferme est en bon état, avec notre matériel équipé de caméra thermique haute performance nous sommes capables de voir tous les défauts.

ASSOCIATIONS

Amicale Laïque



L'amicale laïque est une association à but non lucratif, gérée par des parents bénévoles. Elle a pour vocation d'organiser diverses actions et animations tout au long de l'année dans le but de récolter de l'argent afin d'aider l'école à financer des achats de matériels ainsi que des sorties scolaires et culturelles... mais également d'offrir des moments de joie et de partage aux enfants de l'école.

L'association en quelques chiffres : Bénéfices 2022-2023 : 4 348.82€

Un don de 3 000€ a été versé à l'école lors de la rentrée scolaire (identique au don de l'an dernier) .Cette somme est déposée et intégrée au budget de l'OCCE et complète la subvention versée par la mairie pour le financement des sorties scolaires.

Les membres du bureau



(de droite à gauche)
Présidente :Julie C
Vice-présidente : Magalie E
Trésorière : Chloé M
Vice trésorier Thibault B
Secrétaire : Magalie G
Vice-secrétaire : Annaelle F

| CALENDRIER 2023—2024 | |
|--|--|
| Dimanche 15 octobre 2023 | Vide greniers puériculture |
| Fin novembre 2023 | Vente de fromage et charcuterie Julien S |
| Vendredi 22 décembre 2023 | Noël des enfants |
| Début janvier 2024 | Vente de calendriers |
| Samedi 06 avril 2024 | Carnaval |
| Vendredi 31 mai 2024 | Concours de pétanque |
| Dimanche 02 juin 2024 | Vide grenier |
| Juin 2024 | Cinéma en plein air (à confirmer) |
| Vendredi 28 juin 2024 | Kermesse |
| Semaines précédant les vacances scolaires | Ventes de gâteaux |

CLUB DE LA BELLE ÉPOQUE

Après une année difficile, l'assemblée générale de l'association s'est tenue le 18 novembre pour dresser le bilan moral et financier et élire son bureau. L'actuel bureau ne souhaitant pas se représenter, il a été entièrement renouvelé. Il n'a pas manqué de remercier Evelyne Perard pour son implication et son dynamisme.

Présidente : Mme Zurawiez

Secrétaire : Mme Authon

Trésorière : Mme Testard

Membres du bureau : Mme Chave, Mme Marangoni et Mr Constant.



Le repas de fin d'année qui s'en est suivi a réuni une cinquantaine de personnes.

Comité des Fêtes

Le week-end du 8 et 9 juillet était entièrement consacré aux animations organisées par le Comité des Fêtes.



Dès le samedi soir, la **soirée Guinguette** ouvrait les festivités qui se sont poursuivies dès le lendemain par la **Foire artisanale**. Une réussite pour cette première édition avec plus de 80 exposants et des visiteurs très nombreux.



Le 26 août, toujours sur le site de la Féria, le Comité des Fêtes innovait encore avec une **Soirée Hypnose** animée par Rémi Gondran. Malgré le mauvais temps, les spectateurs sont venus nombreux apprécier le spectacle.



La traditionnelle « **Pasta Party** » de septembre a attiré tous les amoureux de la cuisine Italienne.

La saison s'est terminée avec le **vide-greniers** du 1er octobre et son concours de pétanque.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 1er décembre, dressant un bilan moral et financier positif. En plus de ses animations, le Comité des Fêtes a participé au Festival Off (concert Gospel) cet été et aux Illuminations de Noël du village le 8 décembre.

Le bureau a été reconduit et s'est même étoffé.

Présidente : Nadine Baral

Vice-Présidente et responsable culinaire : Isabelle Zucchiatti

Trésorier : Patrick Braillon

Secrétaire et responsable logistique : Jean-Michel Zucchiatti

Concepteur graphiste : Soraya Gabriel

Relation presse : Claude Merlet (presse papier) et Bernard

Guichard (presse numérique et radio)



La programmation 2024

- | | |
|------------------------|---|
| * Le 3 février 2024 | Soirée Choucroute et bal |
| * Le 15 juin 2024 | Vide-greniers, soirée paëlla et bal avec orchestre |
| * Le 22 juin 2024 | Feu de la Saint Jean (sous réserve de la météo et des accords administratifs) |
| * Le 14 juillet 2024 | Foire de l'Artisanat |
| * Le 7 septembre 2024 | Pasta Party |
| * Le 29 septembre 2024 | Vide-greniers et concours de pétanque familial |

MONTELIMAR AGGLOMERATION

Festival Off

La place de l'Église a accueilli le Festival Off de Montélimar Agglo avec le groupe «Travel in Gospel ». Plus de 300 personnes ont assisté à ce magnifique concert.

La première partie a été assurée par la jeune Mona Court, bien connue des Saint Marcellous, et membre de l'association Montélo Chante.



Ludobus

Le «Bois de la Sorcière » a accueilli comme tous les ans le Ludobus de l'Agglo avec ses jeux en bois.

Malgré la canicule les enfants ont apprécié cet après-midi récréatif avec des animateurs hors pairs.



lettreculture@ca-montelimar.fr

CONSERVATOIRE MUSIQUES & THÉÂTRE

À VOUS LA SCÈNE !

lettriculture@ca-montelimar.fr

APPEL À CANDIDATURE !

*Vous êtes un groupe ou un artiste de musiques actuelles ?
Vous souhaitez partager votre musique ?
Le conservatoire vous ouvre ses portes et vous propose de jouer sur sa scène !*

Inscriptions jusqu'au 8 janvier 2024
www.montelimar-agglo.fr

12 avril 2024, 20h
Concert !
Conservatoire
3 groupes sélectionnés

Conservatoire intercommunal musiques et théâtre
5 rue Bouverie - 26200 Montélimar - Tél : 04 75 00 77 50
conservatoire@montelimar-agglo.fr / www.facebook.com/conservatoiremontelimar26200 www.montelimar-agglo.fr

Les rencontres culturelles Itinérance[s] 2024

Le samedi 25 mai 2024, sur la place de l'Eglise, l'Impérial Quartet rendra « un hommage vibrant aux multiples défilés et parades de la Nouvelle-Orléans, des Jazz Funerals aux célébrations vitales des Second Lines, le mouvement se poursuit avec des allers et retours dans les musiques populaires. Les essences mêlées de musiques afro-américaines et cajuns, l'héritage incroyable des Black Indians... »



Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation à compter du 1er janvier 2024

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

Il s'agit principalement des **déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Les **déchets verts** sont déjà orientés, prioritairement vers les déchetteries.

Quelles sont les solutions de tri et de valorisation des biodéchets pour les ménages ?

Les solutions de tri des biodéchets pour les ménages (et leurs débouchés) peuvent être scindées en trois catégories :

- * **la gestion de proximité (individuelle)** : les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. Ils les rassemblent dans des **composteurs individuels**. A ce titre, l'Agglomération a, lors du conseil communautaire du 20 septembre 2023, décidé de faciliter l'acquisition de composteurs individuels par les ménages. Le prix de vente sera de 30 € pour les ménages, le montant restant sera à la charge de l'Agglomération.
- * **la gestion de proximité (collective)** : les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. Ils les rassemblent dans des **composteurs collectifs** : parking Maurice Col et Place des Écoles.
- * **la collecte séparée** : les usagers déposent leurs biodéchets sur des points d'apport volontaires (comme les emballages/papier, le verre ...) dans des containers spécifiques. Pour cette collecte, une expérimentation est menée sur le **centre village de Saint-Marcel-Lès-Sauzet à compter du 1er janvier 2024**. Elle a pour but d'évaluer les flux pour mieux équilibrer la collecte définitive qui, elle, débutera le 1er janvier 2025 sur tout le territoire de Montélimar Agglo.

Des bio-seaux seront prochainement distribués par l'ambassadeur du tri.

Des containers biodéchets seront donc à votre disposition

